

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2024
COMMUNE DE SAINT-SAUFLIEU**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures quinze minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Magali CONTANT, Maire.

Etaient présents : Mmes et Ms Magali CONTANT ; Flore FERRARO ; Jean-Claude PARMENTIER ; Charline GUENARD ; Jérôme VILLIERS ; FRANÇOIS Romain ; Véronique JORON ; Flavien NAMONT ; Laurent LONGUÈPÉE **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés : Mmes Maryline VASSEUR, Pascale PICARD qui donne pouvoir à Monsieur Romain FRANÇOIS ; Ms Francis FOLLET ; Bruno LEGEARD qui donne pouvoir à Madame Flore FERRARO, Madame Jane-Hélène MORET-CAULLERY qui donne pouvoir à Monsieur PARMENTIER Jean-Claude :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Création d'un poste en CDI pour l'agence postale
- Demande de subvention pour des arbres à l'aire éducative
- Modification de la caution pour le prêt de matériel de la salle polyvalente
- Modification du tarif des repas non réservés
- Tirage au sort du Jury d'assises
- Questions diverses

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix pour) Madame Véronique JORON secrétaire de séance.

2) CREATION D'UN POSTE EN CDI POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle que Madame Catherine SEIGNEUR épouse THIERRY occupe le poste d'adjoint administratif créé par délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2014 pour une durée hebdomadaire de 12 heures. Madame le Maire précise que Madame Catherine THIERRY occupe ce poste depuis le 1^{er} juin 2018, soit 6 ans.

Conformément à l'article L 332-9 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, la reconduction de son contrat ne peut se faire que de façon indéterminée.

Vu la publication de l'avis de vacance d'emploi N° V08019014989001 sur l'espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique à compter du 01 juin 2024 ;

Considérant que la collectivité a respecté la procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 ;

Madame le Maire informe donc l'assemblée que Madame Catherine THIERRY bénéficiera d'un Contrat de travail à durée indéterminée (CDI) à compter du 1^{er} juillet 2024. Le conseil

municipal prend acte et valide la décision de Madame le Maire.

3) DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES ARBRES A L'AIDE A L'AIRE EDUCATIVE

Madame FERRARO expose que lors de sa réunion du 30 avril 2020, le Conseil régional a adopté un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France », qui vise notamment à inciter et accompagner les territoires et les acteurs du territoire à planter 1 million d'arbres en 3 ans. Dans ce cadre, un dispositif « plantations sur propriétés publiques » a été créé. Il permet le financement d'arbres et d'arbustes d'espèces locales plantés sur les propriétés des collectivités.

En juin 2022, le « plan Arbres en Hauts-de-France » a été actualisé et prolongé jusqu'en 2027.

La Région accompagne les projets à hauteur de 90 % des dépenses liées à la fourniture des plants d'arbres et d'arbustes d'espèces locales, des protections et du paillage biodégradable ; le montant global de la dépense éligible est plafonné à 10 € par plan d'arbre ou d'arbuste prévu au projet.

Depuis 2021, l'école s'est engagée dans un projet de découverte de la biodiversité pour la classe des CM. La municipalité a mis à disposition de l'école une parcelle située en bas du chemin d'Hébécourt pour qu'elle devienne une aire terrestre éducative.

Les élèves ont bénéficié de plusieurs animations par l'association Somme nature et par le Conservatoire botanique national de Bailleul pour découvrir la biodiversité présente sur leur Aire (insectes, mammifères, oiseaux, végétaux, etc.). L'école a obtenu en 2023 le label « Aire Terrestre Educative » délivré par l'Office français de la biodiversité.

Cette année, les élèves ont réfléchi à un projet de plantation d'arbres et d'arbustes sur la partie de l'Aire qui était auparavant cultivée, elle représente une surface de 0,56ha.

Plusieurs objectifs sont visés avec cette plantation :

- Créer un corridor écologique entre le bois situé au nord de la parcelle et les arbres présents au sud de la parcelle.
- Maintenir une continuité écologique avec la ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) continentale de type 1, délimitée au nord de la parcelle.
- Prolonger les haies présentes sur la parcelle pour favoriser la présence d'auxiliaires des cultures pour les champs adjacents et une zone supplémentaire de gîtes et de couverts pour la petite faune.
- Contribuer à l'atténuation du changement climatique par la plantation durable d'arbres et d'arbustes qui capteront du carbone, en particulier pendant leur période de croissance.
- Assurer à moyen/long terme une zone d'ombre pour faciliter la tenue des classes à l'extérieur pour les enfants de l'école. En effet, les enseignantes de l'école souhaitent permettre à l'ensemble des élèves de profiter de cet espace et tenir classe régulièrement à l'extérieur.

Le projet prévoit la plantation de 100 arbres et arbustes. 2 haies en périphérie de la parcelle (traits rouges sur le plan annexé) et une zone plus centrale (zone orange). A noter que les ronds bleus sur le plan représentent des fleurs messicoles plantées par les élèves lors d'une animation avec le Conservatoire Botanique national de Bailleul.

Plusieurs espèces d'arbres et d'arbustes ont été choisies, avec les conseils du Conservatoire, par les élèves à la fois pour leur intérêt pour les pollinisateurs et pour les oiseaux et pour leur adaptabilité au sol de la parcelle (calcaire et sec au nord, plus riche et humide au sud). Il est également envisagé de planter 2 pruniers issus du Centre Régional de

ressources Génétiques du Nord Pas de Calais et de contribuer ainsi à la mise en valeur du patrimoine fruitier régional.

La plantation est prévue sous la forme d'un chantier participatif en mobilisant l'Association des Parents d'élèves de Saint Sauflieu et les parents concernés (une soixantaine de familles) mais aussi en mobilisant plus largement dans le village. Une partie des conseillers municipaux sera également sollicitée lors de la plantation.

La plantation est envisagée sur une demi-journée, à l'automne 2024.

Les agents municipaux seront ensuite mobilisés pour l'arrosage des plants notamment la première année pour assurer une bonne reprise, et en cas de canicule.

Une inauguration pourra être réalisée au printemps suivant la plantation à l'occasion du Festival de l'Arbre et des Chemins Ruraux afin de donner une meilleure visibilité à l'événement.

Le coût total du projet s'élève à 872,15 €HT dont 90% sont demandés en subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France au titre du Plan Arbres et 10% assurés par la Commune de Saint Sauflieu sur fonds propres. Voir le budget détaillé en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix :

- Approuve le projet présenté ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif « plantations sur propriétés publiques » du « plan Arbres en Hauts-de-France ».

4) MODIFICATION DE LA CAUTION POUR LE PRET DE MATERIEL DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame GUENARD signale que les administrés empruntent de plus en plus de petits matériels de la salle polyvalente ce qui semble être en corrélation avec une baisse des locations de cette salle. Elle estime également que le montant de la caution actuelle fixée à 100 euros est insuffisant étant donné la valeur du matériel prêté.

Il est donc proposé de mettre en place un tarif de location. Après débat, il est décidé de fixer, par 12 voix, un montant unique de location à 50 euros pour le matériel et la vaisselle et de porter le montant de la caution à 150 euros.

5) MODIFICATION DU TARIF DES REPAS NON RESERVES A LA CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire indique à l'assemblée que de plus en plus de familles oublient de réserver les repas de leurs enfants sur le site de réservation « BL ENFANCE » ce qui pénalise les autres enfants.

Après débat, le conseil municipal décide par 12 voix :

- de transmettre, dans un premier temps, une note explicative aux parents concernés.
- de doubler le tarif de base soit $4.60\text{€} \times 2 = 9.20\text{€}$ au lieu de 6,60€ réclamés actuellement dès le deuxième oubli de réservation.

La rubrique « Majoration » de l'article III du règlement intérieur de la cantine sera modifié en ce sens.

Il est précisé dans le règlement intérieur que toute personne inscrivant son ou ses enfants à la cantine l'approuve systématiquement.

6) TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Madame le Maire indique que par courrier en date du 06 juin dernier, Monsieur le Maire de la commune d'AILLY-SUR-NOYE (chef-lieu de canton) invite le conseil municipal à tirer au sort trois jurés d'assises.

Après tirage sont désignés :

Madame Alicia DELCOURT n°187
Madame ROGER née QUENARD Sylvie N°645
Madame Véronique POIRIER née RAYMOND

Un courrier les avisant qu'ils ont été tirés au sort leur sera adressé.

7) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

Le chantier de la départementale 1001

Le chantier avance bien. La société Eiffage rencontre systématiquement les particuliers. Elle aménage provisoirement les entrées des propriétés pour que les riverains puissent rentrer facilement.

Le planning des travaux est respecté, et ce malgré les intempéries.

Une réunion de chantier est prévue le 3 juillet 2024. La vitesse excessive des automobiles et surtout des camions perdure. L'installation d'un radar de chantier est prévue. Il est également envisagé la pose d'un « feu récompense » au niveau du City Stade, projet validé par AMIENS Métropole.

A la demande de Madame le Maire, la gendarmerie organise des patrouilles de surveillance, pour veiller à la sécurité des habitations en périodes des vacances estivales.

Les hydrants sont au nombre de cinq sur la départementale 1001. Leur rehausse n'était pas prévue dans le projet de rénovation.

Une bouche à incendie est à supprimer.

Une bouche à incendie est à remplacer par un poteau à incendie.

Une bouche à incendie est également à remplacer rue Neuve car n'est plus aux normes.

Des devis ont été demandés à Veolia, à Eiffage et à une petite entreprise.

Affaire CORSYN / BOURGUIGNON, rue du Voyeul :

Le pignon de la maison de la famille CORSYN a été dégradé suite à la démolition de la longère attenante. Le problème est en cours de résolution et les assurances des deux parties sont intervenues.

Extinction de l'éclairage public la nuit :

La mairie n'a pas eu de retour sur la période de test. Madame FERRARO propose d'inviter la population à s'exprimer à ce sujet et à faire des propositions. Un article sera rédigé en ce sens dans le prochain bulletin municipal.

Madame JORON signale que l'éclairage public ne fonctionne plus depuis au moins deux semaines rue du Bois et chaussée Brunehaut.

Situation de Jean-Paul VARLET, agent communal.

Monsieur VARLET a repris le travail à mi-temps thérapeutique le 2 juin 2024. Il bénéficie d'un aménagement de poste : restriction du port de charges lourdes (pas plus de 15 kilos), équipement spécifique : exosquelette, siège aménagé, matériel électrique et non thermique...

Il faudra se rapprocher du centre de gestion pour monter un dossier de demande de subvention.

Chantiers participatifs

Un chantier participatif sera lancé pour finaliser le city stade, notamment le terrain de pétanque.

Récupération du grattage de la route départementale 1001.

Le grattage de la route sera récupéré pour refaire nos parkings, remblayer nos chemins...

Rencontre avec le Sénateur DEMILLY

Monsieur DEMILLY est venu rencontrer Madame le Maire et une partie du Conseil Municipal le 24 juin 2024. A l'issue de cette réunion, il a proposé à l'équipe municipale de venir visiter le Sénat. Il sera nécessaire de fixer une date quatre mois à l'avance.

Congés des élus :

- Monsieur VILLIERS : du 9 au 14 juillet 2024 et du 3 au 18 août 2024
- Monsieur PARMENTIER : pas de vacances.
- Monsieur NAMONT : du 12 juillet au 18 août 2024
- Monsieur LONGUEPEE : pas de vacances
- Madame GUENARD : du 2 au 31 août 2024
- Madame FERRARO : du 1^{er} au 10 juillet 2024 et du 5 au 23 août 2024
- Madame CONTANT : du 20 au 27 juillet 2024 ou du 29 au 7 août ou du 5 août au 17 août
- Madame JORON : du 27 juin au 10 juillet 2024 et du 2 août au 11 août 2024

Madame FERRARO - Commission Vie au Village

Madame FERRARO fait un point sur la fête du village et signale qu'il y a besoin de main d'œuvre pour la préparation des festivités des 13 et 14 juillet 2024.

Une Lecture-Théâtre sera proposée par la DRAC dans le cadre de Plaine d'été le 21 juillet 2024 à 16 heures.

Le comité des fêtes organisera son tournoi de pétanque le 7 juillet 2024.

En réflexion pour 2025 :

- une rederie organisée le week-end de la fête du village
- consolider / rénover la charrette, un incontournable de l'histoire du village.

Monsieur PARMENTIER – Commission Voierie

Lors de la dernière réunion du Syndicat de voirie, la réfection de la route de GRATTEPANCHE a été abordée. Une subvention de 150 000 euros a été allouée. Les travaux devraient débuter en septembre 2024. Ils seront réalisés par l'entreprise Lhotelier.

La société Adolphe a été sollicitée pour enlever les pierres tombales abandonnées et cassées au cimetière. Un devis va être établi.

Monsieur DESJARDINS va réintégrer son logement. Il va déplacer les oies dont il ne s'occupe pas et qui posent des problèmes dans le quartier.

Madame QUENARD – Commission Jeunesse

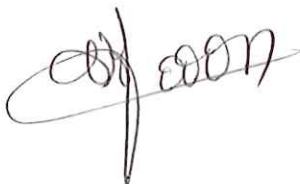
- Le centre aéré fonctionne du 8 juillet au 2 août 2024 avec un effectif de 102 enfants.
- 101 enfants sont inscrits pour la rentrée scolaire 2024.

Monsieur LONGUEPEE

Monsieur LONGUEPEE évoque l'inauguration du Street Workout et du boulodrome. Cela devrait avoir lieu en septembre 2024. S'ensuivra l'inauguration du transformateur, des subventions ayant été attribuées pour la réalisation de la fresque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h37.

**La secrétaire de Séance,
Véronique JORON.**



**Le Maire,
Magali CONTANT.**

